



INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX  
ECOLE FLORIAN  
ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

Sauve, le 28 juin 2024

Chers parents,

Merci de trouver joint les renseignements et documents nécessaires pour inscrire votre ou vos enfants aux accueils périscolaires (garderie, restauration scolaire et étude surveillée) pour l'année scolaire 2024-2025.

Petite nouveauté pour cette année, la mise en place de la réservation de l'étude surveillée sur le logiciel de réservation ARG FAMILLE (mêmes conditions que pour la garderie du soir).

Dans votre dossier figure également une liste individuelle de fournitures scolaires que vous devez acheter à votre enfant pour une rentrée sereine et studieuse. Cette liste est valable uniquement pour les élèves de CP à CM2.

Le temps scolaire sera réparti les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Nous précisons que l'étude surveillée est réservée aux élèves des classe de CE2, CM1 et CM2 et qu'elle sera ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h30 à 17h30 (sauf la première et les deux dernières semaines d'école).

Soucieux d'apporter une meilleure qualité d'accueil pour vos enfants, une inscription préalable à chaque service est obligatoire. Nous vous demandons de compléter un formulaire par enfant.

Toutes les réservations aux services périscolaires devront s'effectuer directement sur le logiciel de réservation ARG FAMILLE, compatible PC et Smartphone. (<https://sauve.argfamille.fr/app/login.php>).

Afin de garantir le bon fonctionnement des services, nous attirons votre attention d'inscrire votre ou vos enfants sur le logiciel avant le jeudi 29 août midi et surtout de les inscrire pour la semaine de la rentrée du 02 au 06 septembre 2024 inclus.

En ce qui concerne le formulaire « papier », nous vous demandons de le déposer directement en mairie ou de nous le transmettre par mail à [service.scolaire@ville-de-sauve.fr](mailto:service.scolaire@ville-de-sauve.fr) avant le lundi 19 août 2024 à savoir :

- Inscriptions périscolaires 2024-2025, fiche de renseignements et acceptation du règlement intérieur. Cette fiche est à retourner impérativement si vous optez pour au moins un des trois services proposés.

Nous vous informons que le règlement intérieur des activités périscolaires vous sera envoyé par courriel et sera disponible sur le site internet de la commune de Sauve ([www.ville-de-sauve.fr](http://www.ville-de-sauve.fr)).

Pour les familles nouvelles, dès réception du formulaire, votre espace famille pourra être créé et vous recevrez un courriel de confirmation vous ouvrant l'accès au portail ARG.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout enfant non inscrit ne pourra pas accéder aux services municipaux, et ce conformément au règlement intérieur des activités périscolaires dont nous vous joignons un exemplaire. Ce règlement est valable dès le 2 septembre 2024 et nous vous remercions par avance de bien le consulter et de nous retourner signé l'acceptation dudit règlement.

Nous vous souhaitons à vous et à vos enfants d'excellentes vacances d'été.

En vous remerciant de votre collaboration et de votre confiance, veuillez agréer, chers Parents, l'expression de nos meilleures salutations.

**Lionel ROUGÉ**  
En charge des affaires scolaires



**Coordonnées / contacts :**

Ecole Publique Florian – 24 rue des Boisseliers – 30610 SAUVE

☎ 06 73 23 10 86    ✉ [service.scolaire@ville-de-sauve.fr](mailto:service.scolaire@ville-de-sauve.fr)